

Ce que vous pouvez faire

Au niveau local

- Faites une enquête pour savoir combien de mères allaitent exclusivement jusqu'à l'âge de 4 à 6 mois et pendant combien de temps elles continuent à allaiter.
- Vérifiez si dans l'hôpital ou la clinique du quartier on encourage l'allaitement au biberon.
- Vérifiez si le personnel de santé connaît le Code et si les services de santé l'appliquent.
- Demandez des exemplaires du Code et organisez des séances de discussion sur le Code.
- Encouragez des modifications dans les pratiques de soins de santé afin de protéger et promouvoir l'allaitement maternel.
- Organisez une petite exposition sur l'importance de l'allaitement maternel et les dangers du biberon dans le centre de santé ou dans la salle municipale de votre quartier.
- Préparez un diaporama ou une série de photos ou de dessins expliquant les avantages de l'allaitement maternel et les dangers du biberon, pour les utiliser dans vos groupes de discussion avec des parents et des agents de santé.
- Encouragez l'hôpital ou la clinique locale à devenir des défenseurs du Code. Faites appliquer le Code localement.
- Apprenez à veiller sur le Code: collégez le matériel promotionnel et dénoncez les infractions au Code auprès des autorités compétentes et des ONGs.
- Encouragez les média locaux à publier des articles ou faire des émissions radio sur le Code et sur les dangers du biberon.

Au niveau national

- Demandez au Ministère de la santé ce qu'il fait pour mettre en vigueur le Code.
- Demandez aux organisations professionnelles de pédiatres, infirmiers, médecins quelle est leur position à l'égard du Code.
- Encouragez les écoles de médecine et les instituts de formation des agents de santé à inclure le Code et l'allaitement maternel dans leurs programmes.
- Ecrivez aux revues nationales des professions de santé sur la question.
- Contactez les bureaux nationaux de l'OMS et de l'UNICEF pour savoir de quel matériel ils disposent, quels sont leurs programmes en la matière et comment vous pouvez collaborer.
- Demandez à des personnalités connues - hommes et femmes politiques, chefs religieux, stars, sportifs - qu'elles condamnent publiquement le biberon et défendent l'allaitement maternel.
- Invitez juristes et avocats à participer. Contactez l'association des avocats pour obtenir une assistance juridique volontaire.

Au niveau international

- Contactez les fédérations internationales de professionnels de la santé pour savoir quelle est leur position à l'égard du Code et pour les inciter à adopter une attitude positive.
- Contactez le Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile (IBFAN) pour voir comment il peut vous aider et ce que vous pouvez faire pour l'aider.
- Ecrivez au siège de toute société commerciale dont les employés locaux ne respectent pas les dispositions du Code et demandez pourquoi.

ADRESSES UTILES

- ICDC/IBFAN Asie
PO Box 19, Penang 10700
Malaisie
Fax 60-4-6572655
- APHA Clearinghouse
1015 Fifteenth St. N.W.
Washington DC 20005, USA
Fax 1-202-7895661
- CEFEMINA/WABA
Apartado 5355
San José 1000, Costa Rica
Fax 506-571758
- IBFAN Afrique francophone
01 BP 6287, Ouagadougou 01
Burkina Faso
Fax 226-314109
- IBFAN Europe
GIFA, Case 157
1211 Genève 19, Suisse
Fax 41-22-7984443
- IBFAN Amérique du Nord
ACTION, 129 Church St.
New Haven, CT 06510, USA
Fax 1-203-7873908
- IBFAN Amérique Latine
Casilla 6107, Correo Central
Montevideo, Uruguay
Fax 598-2-711668/406919
- ILCA - Intl. Lactation
Consultant Association
201 Brown Avenue
Evanston, IL 60202-3601, USA
Fax 1-708-4752523
- La Leche League International
PO Box 1209, Franklin Park
IL 60131-8209, USA
Fax 1-708-4550125
- OMS, Division Nutrition
Avenue Appia
1211 Genève 27, Suisse
Fax 41-22-7910746
- UNICEF, BFHI
3 United Nations Plaza
New York, NY 10017, USA
Fax: 1-212-3037911

BIBLIOGRAPHIE

- OMS, Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, Genève 1981. (Disponible auprès de l'OMS et ses bureaux régionaux. Les bureaux de l'UNICEF peuvent aussi l'avoir.)
- BUFFLE, J.-C., Dossier N... comme Nestlé, Collection Confrontations, Editions Alain Moreau, Paris, 1986.
- CHETLEY, A. et ALLAIN, A., Protégeons la santé de nos bébés: Manuel pour les agents de santé, Penang, IBFAN, 1993. (Edition française: MAPBIN, PO Box 1134, Port Louis, Maurice)
- Le Centre International de Documentation sur le Code (ICDC) de l'IBFAN organise des cours de formation sur la mise en oeuvre du Code.
- PALMER, G. *The Politics of Breastfeeding*, London, Pandora Press, 2nd ed. 1993.
- ARMSTRONG, H. and SOKOL, E. *The International Code Of Marketing Of Breastmilk Substitutes: What it means for mothers and babies worldwide*. ILCA, 1994.
- *Report on Legislation and Policies to Support Maternal & Child Nutrition*. APHA Clearinghouse.



REMERCIEMENTS

Ce dépliant a été élaboré par le Groupe de travail sur le Code et le Secrétariat de WABA. Nous remercions tous ceux qui ont contribué à sa réalisation et tout particulièrement l'UNICEF pour son appui financier. Traduction: J-P Allain.

WABA, PO Box 1200, Penang 10850, Malaisie
Tel 60-4-6584816 Fax 60-4-6572655

Semaine mondiale de l'allaitement: 1-7 août

La Semaine mondiale de l'allaitement, du 1er au 7 août, est l'occasion pour tous de se joindre aux efforts pour encourager l'allaitement maternel. En 1992, l'Alliance mondiale pour l'allaitement maternel (WABA) a lancé la première Semaine mondiale de l'allaitement avec pour thème l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébé. Dans plus de 70 pays des activités ont mis en relief la nécessité de changer les politiques et les pratiques en vigueur dans les hôpitaux et les maternités, afin de protéger et de soutenir l'allaitement maternel. De nombreuses activités sont encore en cours et la liste des hôpitaux 'amis des bébés' s'allonge chaque jour.

Le thème pour 1993 était "Femme, travail et allaitement maternel", lançant l'Initiative pour des lieux de travail amis de la mère. But: aider et soutenir les femmes qui travaillent à continuer à allaiter. De nombreuses activités se sont déroulées dans plus de 100 pays pour souligner la nécessité de donner aux mères le temps, l'espace et le soutien, sur les lieux de travail, pour leur permettre d'allaiter leurs bébés.